Mairie
80B Allée de la Mairie
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. : 04 75 65 23 96
Courriel : mairie-st-fortunat-seyrieux@wanadoo.fr

**Arrêté 058/2020 - registre 5**
**Délégation de fonctions à Mme Alice Bourry, 3ème conseillère municipale déléguée**

Le Maire de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu le procès-verbal de l'élection municipale du 27 mai 2020

Vu la délibération n° 15 du 14 septembre 2020 portant le nombre d'adjoints,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de Mme Alice Bourry, 3ème conseillère municipale déléguée.

**ARRETE**

**Article 1**

A compter du 14 septembre 2020, Mme Alice Bourry, 3ème conseillère municipale déléguée est déléguée pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant :

- La communication,
- Le Cimetière intercommunale.

**Article 2**

Il est également donné délégation de signature à Mme Alice Bourry, 3ème conseillère municipale déléguée, pour signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de ses délégations. Les actes signés au titre de l'article 1 devront porter les nom, prénom, qualité et mention de la délégation. S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

**Article 3**

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Mme Alice Bourry, 3ème conseillère municipale déléguée.

**Article 4**

Le secrétaire général de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est transmise au comptable de la collectivité.

**Article 5**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Saint-Fortunat-sur-Eyrieux,
Le 16 septembre 2020

Signature de l'élue
Alice Bourry

Le Maire
Christian Féroussier